Informations municipales

N°101 - FEVRIER 2011

SOMMAIRE du N° 101

Les vœux du Maire (p 3 & 4)
Comptes-rendus des Conseils Municipaux :
- Conseil du 27 septembre (p 5)
- Conseil du 15 novembre (p 6 & 7)
- Conseil du 20 décembre (p 8 & 9)

Délivrance des cartes grises :
- Communiqué de la préfecture (p 10)

Pays de Jales
- Vie de Com Com (p 10 & 11)
- Centre de loisirs (p 11)

SIDET
- Informations (p 12)
- Projets (p 13)

Résidence d'artistes à Malbosc (p 13)

Exploitation du gaz de schistes (p 14)

L'actu en images (p 15 & 16)

Sur Internet :
http://www.malbosc.net

Pour recevoir des informations par courriel écrire à info@malbosc.net

Mairie de MALBOSC

Tel/fax 04 75 36 90 40

mairie.malbosc@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Lundi :

9 h - 12 h & 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

ETAT CIVIL -Année 2010

Naissance :
-Théa SACHE le 26 janvier 2010.
Mariage
- Benjamin LESTANG & Magdelone CHAZERANS le 15/07.
Décès :
- Arthur DUGAS le 12 février 2010.
- Robert GOBLET le 18 juin 2010.
- Jean-François MARC le 19 juillet 2010.
- Michel BEAUJEU le 15 décembre 2010.
-André PIERREDON GARIDEL le 22 décembre 2010.

Les vœux du maire

Monsieur le conseiller Général vice président à l'environnement, Madame la Présidente de la communauté de communes du Pays de Jales et Maire de Saint Paul Le Jeune, Messieurs les Maires de la communauté de communes, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi de vous présenter, au nom du conseil municipal et en mon nom tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et votre famille pour l'année 2011. Avant de vous présenter les réalisations et les perspectives pour la commune, je voudrai me livrer à quelques considérations d'ordre général.

Si les média nationaux classent l'année 2011 comme pré-électorale ils se trompent puisqu'il y aura des élections au mois de mars, des cantonales et des sénatoriales à l'automne. Alors en quoi ces élections sont-elles un événement.

D'abord les cantonales, peut être assisterons-nous au début du printemps à la dernière élection de ce genre si rien ne change après 2012. Le conseiller Général et le conseiller Régional feront place au conseiller Territorial prévu dans la réforme territoriale et ça pour moi c'est un évènement même s'il augure des perspectives peu réjouissantes pour les futurs Maires des petites communes rurales.

Puis viendront à l'automne des élections Sénatoriales partielles pour lesquelles nous ne serons pas concernés. Je vous signale que c'est la moitié de la haute chambre qui sera renouvelée ce qui pourrait induire un changement de majorité. Il faut bien admettre que ce serait un événement qui ferait grand bruit.

Lors des vœux du 16 janvier 2010 j'indiquais que l'année 2009 avait été une année de mise en chantier et que la réalisation des travaux se ferait en 2010. C'est bien ce qui s'est passé.
Dans l'ordre chronologique quels sont-ils ?

- ❖ L'eau du pont du Moutet par la piste sous Malbosquet.
- ❖ Les compteurs de production au départ de chaque réservoir.
- ❖ La sécurisation de cimetière, et l'aire pour le nouvel emplacement des poubelles du village.
- ❖ La mise en sécurité électrique du clocher et le changement de la commande de la cloche.
- ❖ L'embranchement de Sabuscle.
- ❖ La piste DFCI de Fabre.

- Peut être quelques mots et quelques dates pour retracer l'histoire de cette piste.

Création en 1988, destruction par un épisode cévenol en 1992, puis très

rapidement sortie du patrimoine départemental des pistes DFCI. L'accès devient impossible pour les véhicules classiques. En 2004 un incendie sur la cham met en évidence le problème d'accès. 6ans plus tard la piste est totalement rénovée mais pose toujours un problème d'accès.

❖ Le camping de Gounier. Le contrat administratif de location qui nous lie à Patrick JARDE et sa compagne doit prendre fin le 15 avril 2011, ils ne souhaitent pas solliciter un nouveau contrat. Nous avons fait un état des lieux au mois de décembre et nous avons constaté que les locataires nous ont remis un camping en parfait état et je remercie Patrick et Sabine pour leur travail de gestion, de maintenance et leur contribution à promouvoir par les réseaux professionnel et médiatique le site de Gounier et le camping municipal. Pour assurer un remplacement dans des bonnes conditions nous avons eu recours à une Délégation de Service Public qui est une procédure lourde mais qui permet semble-t-il une bonne sélection. Au mois de juin, avant de lancer la procédure nous avions déjà des candidatures spontanées. C'est au total 17 candidatures spontanées ou non que nous avons eu à traiter. Cinq candidats ont été jusqu'au bout. Nous avons étudié les 5 dossiers dans le cadre de la procédure pour retenir à la fin le dossier de Nathalie et Dany HEERNAERT ici présents.

Pour cette procédure, qui a démarré le 27 septembre 2010 et s'est terminée le 20 décembre par l'aval du conseil municipal, il a fallu beaucoup d'opiniâtreté et un premier adjoint Yves LEMAL pour mener à bien ce dossier somme toute complexe.

Travaux à venir :

❖ APS assainissement collectif. 2011 est l'année du nouveau plan départemental eau assainissement pour une durée de 3 ans le projet est inscrit dans les subventions possibles.
❖ Poursuivre les travaux sur les réseaux d'eau potable
❖ Effort d'entretien des routes et chemins communaux
❖ Mise en valeur du patrimoine avec l'aide du SIDET.
❖ Envisager une suite pour la création d'une unité de production de pellets

Mais l'année ne fait que commencer, alors souhaitons-nous bon courage, et une fois encore Meilleurs Vœux 2011

Conseil Municipal

Lundi 27 sept 2010

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Catherine FISSEUX, Huguette MARZEAU, Régis HUREZ,
Absents représentés : Evelyne AGNIEL (pouvoir Yves LEMAL), Paul KELLER (pouvoir à Catherine FISSEUX)
Absent excusé : Jean Emmanuel BAURAIN
Absent : Pierre CHAZERANS
Secrétaire de séance : Yves LEMAL

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Décision modificative 2010-001 (M49) : Crédit pour frais d'étude Op N°61

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à l'opération 61 du budget de l'exercices 2010, sont insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

En Dépenses aux comptes :
203-61 Frais d'études, de recherche +12000,00
2315-65 Install., matériel et outillage -12000,00
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les augmentations de crédits compensés par les diminutions indiquées ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-024 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire car elle offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet.
Suite à la consultation de 3 établissements bancaires et l'examen des 2 propositions reçues,
La Caisse d'Epargne L.D.A. a été retenue par son offre la plus intéressante.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Autorise le Maire à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie, selon les conditions et caractéristiques suivantes :
- Montant de l'autorisation : 30 000 € - Durée :1 an
- Frais d'engagement : 0 € - Frais de dossier 200 €
- Le remboursement permet de reconstituer le droit de tirage sans indemnité.
- Paiement trimestriel des intérêts.
- Index monétaire : T4M + marge de 0.80 %, calculé sur une base de 360 jours.
- Aucun nombre ni montant minimum de tirage, aucun frais de non-utilisation de la ligne.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-025 : Financement du département

Monsieur le Maire demande au conseil, conformément au budget de pouvoir solliciter le financement du département pour les opérations en cours :

- Aménagement du cimetière,
- Plate-forme poubelles,
- Voirie communale.

Ayant délibéré, le conseil municipal,
autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement du département pour les opérations d'investissement en cours et prévues à Cap Territoire 2010.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-026 : Camping : Procédure de consultation réglementaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Patrick JARDE, gérant actuel du camping ne souhaite pas voir renouveler le contrat administratif de location à échéance au 15 avril 2011. C'est pourquoi la Commune de Malbosc a décidé de lancer une nouvelle consultation dans le cadre de cette délégation de service public, afin de confier la gestion et l'exploitation du camping du Moulin de Gournier à un nouveau délégataire
Monsieur le Maire présente la procédure de sélection du délégataire et le calendrier.
Ayant délibéré, le conseil municipal,
- **valide** la création de la commission Délégation de Service Public à partir de la commission d'appel d'offre,
- **valide** le calendrier de procédure proposé,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation réglementaire de faire les publications nécessaires et charge la Commission D.S.P. de suivre ce dossier

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Organisation de la foire.

Régis Hurez fait part au conseil des modalités pratiques d'organisation de la foire : recentrage autour de la Salle des Fêtes des stands « d'alimentation », la buvette sera tenue par le Comité des Fêtes et la place réservée à l'expo-animation « Motos-Rétro. Les autres stands à la place habituelle.
Monsieur le Maire confirme au conseil l'exposition « Mine, Mineurs, Malbosc » à la salle des fêtes et son inauguration à 11 heures. L'exposition sera mise à disposition de l'école pour un travail pédagogique si souhaité.

Questions diverses.

-SIDET (suite au courrier du CM), Monsieur le Maire fait part de la réponse et des aménagements prévus par le SIDET pour améliorer la prestation et travailler de concert avec la Mairie. Le SIDET sera d'ailleurs présent sur la commune dans la semaine qui vient.

Fin des travaux à 21 heures 30.

Lundi 15 novembre 2010

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Paul KELLER, Huguette MARZEAU, ,
Absents représentés : Régis HUREZ (pouvoir à Huguette MARZEAU)
Absent : Jean Emmanuel BAURAIN, Pierre CHAZERANS, Magali DUBOIS, Catherine FISSEUX
Secrétaire de séance : Yves LEMAL
Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Information DSP camping :

Monsieur le Maire propose au conseil de commencer les travaux par un point sur le camping et de l'état d'avancement de la recherche d'un délégataire fait par Yves LEMAL :
Suite au conseil précédent, un appel national à candidature a été lancé le 1er octobre sur 3 sites spécialisés nationaux, affiché dans la commune, et envoyé pour affichage dans la Communauté de communes et dans plus de 200 communes d'Ardèche. L'appel a été communiqué à tous ceux qui avaient envoyé une candidature spontanée en Mairie.
Réunie le 8/11/2010 de 14h 30 à 17h 30, la commission DSP sous la présidence de Michel PIALET, Maire, a constaté que 16 candidatures spontanées et/ou demandes de dossiers de candidatures ont été enregistrées et a pris acte de cinq dossiers conformes et arrivés dans les délais.
Les cinq dossiers ont été retenus et les cinq «candidats» sont donc admis à présenter un «dossier projet» pour le 29 novembre 2010.
La commission DSP examinera les dossiers le 29/11 à 14h, se réunira de nouveau le 6/12 après avoir auditionné les candidats le 3/12. Le conseil municipal du 20 décembre validera les propositions de la commission. Les documents préparatoires seront à la disposition des membres du conseil dès le 9/12.

Délibération 2010-027 : Camping - Achat-reprise d'équipements

Monsieur le Maire expose au Conseil, que dans le cadre du changement de délégataire, se pose la question des matériels.
Monsieur JARDE propose à la commune de racheter l'ensemble du petit matériel de cuisine du restaurant, la licence II, la structure logicielle de gestion Internet du camping pour une somme de 14000 €, somme payable dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exploitation.. Cette acquisition sera mise à disposition du nouveau délégataire.

Ayant délibéré, le conseil municipal
En accepte le principe et autorise l'opération, la dépense, validée par l'inventaire définitif la dépense sera inscrite au budget.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

CAMPING : Fixation du Loyer et de la caution :

La convention de DSP sera validée lors du conseil du 20 décembre, Monsieur le Maire demande au conseil, pour en préparer la rédaction de fixer le montant du loyer et la valeur de la caution qui seront demandés au délégataire. Pour mémoire, le loyer du camping (seul) est de près de 6000 € (5000€ en 2005 indexé chaque année sur l'indice INSEE de la construction), majorée du paiement de 5% du montant du CA (CA de l'ordre de 30 000 en 2010)
Monsieur le Maire propose la rédaction suivante pour la convention 2011 :
LOYER : « « Le délégataire versera une redevance forfaitaire annuelle fixée à dix mille Euros (10 000,00 €) indexée chaque année sur l'indice INSEE de la construction, majorée du paiement de 5% du montant du CA (Camping bar et restaurant) et payable en une seule fois à terme échu au 30 octobre. Le loyer sera payable par l'émission d'un titre de recette par le biais du Trésor Public
Le montant de cette redevance pourra être révisé au vu du compte d'exploitation présenté par le locataire par avenant conclu à cet effet » »
CAUTION : Monsieur le Maire propose que la caution soit fixée à cinq mille Euros (5 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **Fixe le loyer** à dix mille Euros (10 000,00 €) indexé chaque année sur l'indice INSEE de la construction, majorée du paiement de 5% du montant du CA (Camping bar et restaurant)
- **Fixe la caution** à cinq mille Euros (5 000 €)
- Décide que la convention sera rédigé en ce sens

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-028 : Exonération de pénalités (travaux DFCI Fabre)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les entreprises PELLET & GAILLARD ont dépassé le délai de réalisation fixé dans l'acte d'engagement du marché concernant les travaux de restauration de la piste DFCI de FABRE.

Conseil Municipal

Lundi 15 novembre 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 4-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit l'application de pénalités financières à l'encontre des entreprises.
Le retard des travaux n'ayant pas engendré de surcoût ni de désagréments particuliers, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer ces pénalités à l'entreprise.
Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal
- DECIDE d'exonérer en totalité les entreprises PELLET & GAILLARD du paiement des pénalités dues au titre du retard sur l'exécution des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette exonération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait, au conseil, le point des différents chantiers :
Murs de soutènements : l'étude a été faite dans le cadre de l'ATESAT, l'appel d'offre pourra être lancé dans les jours qui viennent. Cela concerne un mur sur la route de Chabannes, deux morceaux sur la route de Sabuscles et un ouvrage de collecte des eaux.

Plates-formes poubelles : l'étude est là aussi lancée, les achats de terrain programmés, les autorisations du département sollicitées (pour les implantations en bordures de départementale). Sont prévus les points de collecte des Aubrias, Mourèdes et Sabuscles dans un premier temps.

Cimetière (tranche 2) : amélioration de l'entrée principale et de l'entrée secondaire, de accès au clocher, implantation du columbarium et d'un « mur du souvenir »

Assainissement : Le choix du bureau d'étude sera soumis au prochain conseil
Production de « Pellets »/Valorisation de la Forêt : l'évolution du prix des granulés (pellets) nécessite la mise à jour du dossier, elle est en cours.
Suite du diagnostic AEP (Conseil du 21 juin 2010) : l'adduction d'eau de Fabre est la plus problématique aujourd'hui. Plusieurs solutions sont proposées mais doivent être approfondies et les financements recherchés pour cette opération lourde.
La distribution associative d'eau à Sabuscles doit être intégrée à la réflexion. Elle pénalise, aujourd'hui, l'évolution du hameau, interdit la possibilité de faire des gîtes, compromet les activités de production agricole.

Equipement de secours : Monsieur le Maire présente la possibilité d'implanter un (des) défibrillateur(s) sur la commune, cela pourrait se faire avec la formation d'habitants de la commune à l'utilisation (obligatoire, minimum 3). Après débat le conseil approuve la proposition. Le premier serait implanté à la Salle des Fêtes et le second (si possible) à l'extérieur près de la mairie **(unanimité).**

Point « Foire » : reporté au 20 décembre (absence de Régis Hurez)

Fin des travaux à 21 heures.

Lundi 20 déc 2010

Conseil Municipal

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Régis HUREZ, Paul KELLER, Huguette MARZEAU, ,

Absents : Jean Emmanuel BAURAIN, Pierre CHAZERANS, Catherine FISSEUX

Secrétaire de séance : Yves LEMAL

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

DSP CAMPING MUNICIPAL :

A la demande de Monsieur le Maire, Yves LEMAL 1er Adjoint présente les conclusions de la commission de DSP :

Le conseil du 15 novembre avait validé la première partie de la procédure, cinq candidats avaient été retenus.

Réunie le 29/11/2010 à 14h 30, la commission sous la présidence de Michel PIALET, Maire a constaté que sur les cinq candidats retenus le 8 novembre, deux ont fait part, par téléphone et courriel qu'ils ne donnaient pas suite, deux ont fait un dossier-projet, un ne s'est pas manifesté

Ayant examiné les deux dossiers projets, la commission a considéré que les deux dossiers projets présentés étaient de valeur équivalente. Les candidats ont donc étaient convoqués le 3 décembre (à 15 et 16 heures) pour la présentation orale de leur projet et échange avec la commission.

L'audition des candidats (deux couples) a confirmé l'analyse de la commission du 29/11/10 quant à la qualité des projets et l'engagement des candidats. Le débat qui a suivi chaque présentation a permis de mieux cerner les motivations.

A 15 heures, Sandra CHERBLANC & Philippe GROS, ont présenté un dossier de qualité montrant leur expérience et leur capacité mais ont émis à la fin de l'entretien l'hypothèse d'un désistement qu'ils ont confirmé le 4/12 par téléphone.

A 16 heures, Nathalie et Danny HEERNAERT - de WILDE ont présenté un dossier solide avec enthousiasme, dossier conforme aux orientations voulues par le cahier des charges

La commission retient donc le projet présenté par Nathalie et Danny HEERNAERT - de WILDE

Délibération 2010-029 : Validation du délégataire

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes étapes de la recherche d'un délégataire pour le Camping Municipal et demande à Yves LEMAL de présenter au conseil le rapport final de la commission de délégation de service public.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le travail de la commission :

- de retenir le projet présenté par Nathalie et Danny HEERNAERT
- d'autoriser la délégation de service public.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal

- DECIDE de valider le travail de la commission et d'autoriser la délégation de service public à Nathalie et Danny HEERNAERT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délégation.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

La signature interviendra en Janvier, la délégation prendra effet à la date de signature

DM 2010-002 : Vote de crédits supplémentaires (Cpte 6611)

Michel PIALET, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		**(Dépenses)**
6574	Subv.de fonc. aux asso. et autres	**- 200.00**
6611	Intérêts des emprunts et dettes	**+200.00**
		TOTAL 0,00

Michel PIALET, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération RSA (retirée) les dossiers RSA sont instruits aux VANS

Délibération 2010-030 :

Modification des statuts du SDE07 Création d'une compétence facultative « MDE-ENR »

Le maire fait part à l'assemblée de la délibération du comité syndical du SDE 07 du 25 octobre 2010, relatif à une modification des statuts du SDE07 en vue de la création d'une compétence « facultative » dans les domaines de la maîtrise des dépenses d'énergie et des énergies renouvelables.

Dans le cadre de cette compétence, le SDE 07 pourra apporter, aux collectivités qui en décideront ainsi, ses services notamment en terme :

❖-d'appui technique à la gestion de leurs installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur leur patrimoine .

❖-d'assistance et conseils pour la gestion des consommations.

❖-d'assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique.

❖-pour la gestion des certificats d'économie d'énergie.

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0.40cts d'euros

par habitant a été retenue pour 2011, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE au moment du vote de son budget primitif.
Dans l'immédiat, il ne s'agit que de nous prononcer, en tant que collectivité adhérente, sur cette modification des statuts du SDE 07 qui devra être entérinée par arrêté préfectoral.

Enfin, à l'occasion de cette modification, il nous est demandé de prendre acte de la modification dans la liste des collectivités adhérentes du SDE, suite à la dissolution de SIE du Lavezon, et l'adhésion des communes qui en étaient membres, en tant que communes « isolées » de l'arrondissement de Privas.

Le conseil, après en avoir délibéré,
- **approuve** les changements statutaires proposés en vue de l'instauration dans les statuts de SDE 07, d'une compétence facultative « MDE-ENR »,
- **prend acte** de la liste mise à jour des collectivités adhérentes de ce syndicat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-031 : Adhésion de la commune à la compétence « facultative » MDE-ENR.

❖ En vue de l'instauration d'une compétence « facultative » MDE-ENR, M. le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence.
Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **Décide** l'adhésion à compter de l'exercice 2011, de la commune à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-032 :
Conventions « Entretien des routes »

Déneigement
Monsieur le Maire rappelle la convention de déneigement passée entre les mairies de Bonnevaux et Malbosc et Monsieur Georg ZINSSTAG.
Monsieur ZINSSTAG nous avait fait part, en 2009, de son intention d'arrêter. La convention s'est éteinte le 5 décembre 2010.
Monsieur le Maire propose de signer une convention dans les mêmes termes avec Monsieur Olivier CHAMBOREDON sur la base de la **prestation de déneigement** faite l'hiver 2009/2010 avec un prix dégressif en fonction du nombre d'interventions.

Eparage
Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offre fait en juin 2010, Monsieur Olivier CHAMBOREDON avait fait l'éparage des 23 Km de routes communales l'été dernier.
Monsieur le Maire propose de signer une convention pour **l'entretien des bords de routes communales** sur la base de deux interventions, l'une en début de saison (juin), l'autre en fin de saison (septembre/octobre) selon les repousses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **Approuve** la démarche de conventionnement pour les deux prestations
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Bilan de la foire d'automne
Monsieur le Maire demande à Régis HUREZ de bien vouloir faire un bilan de la foire version 2010.
Globalement, la foire a connu une bonne fréquentation, en particulier l'après midi. Côté exposants/vendeurs satisfaction aussi, un bon bilan de journée pour une majorité d'entre eux, trente (sur 32) se sont réinscrits pour l'an prochain. Un réel succès malgré un temps peu favorable à la flânerie !
L'exposition, inaugurée par Monsieur TESTON, sénateur, a été appréciée et a rappelée aux anciens leur jeunesse. Les jeunes de l'école ont découvert l'exposition en avant première le vendredi lors d'une visite/conférence animée par le Dr TARDIEU. Intéressés, bon nombre d'entre eux sont revenus le jour de la foire avec leurs parents.
Pour l'an prochain d'autres activités (de découverte du patrimoine, sportives…) peuvent être envisagées et R.HUREZ souhaite que l'ensemble du conseil s'y investisse. La montée en puissance de la foire nécessite des idées et des bras ! Souscrivant à cette démarche, Monsieur le Maire propose que dès le printemps le conseil prépare le calendrier des animations de l'été et travaille sur la foire et son organisation. Monsieur le Maire propose comme thème d'exposition l'an prochain « Murs et murettes »

Point « Travaux ». Les appels d'offres sont lancés :
- pour les différents travaux de voiries :
- murs de soutènement à Sabuscle,
- écoulement sur la route de Fabre
- pour les plates-formes porte containeurs (Mourèdes, Aubrias, Sabuscles)
- pour la régularisation des servitudes DFCI

Calendrier de janvier 2011
Résidence d'artistes à Malbosc du 3 au 8 janvier
La compagnie « Les Affamés » en résidence à Malbosc répètera « Faut pas payer ! » de Dario Fo
- Les artistes seront hébergés en gîte et répèteront dans la salle des fêtes.
- La compagnie passe une semaine dans chaque commune de la CdC.
- Durant cette résidence, la compagnie peut accueillir les élèves d'écoles, les élus, les administrés… pendant les répétitions pour leur permettre d'avoir un aperçu du travail d'artistes. Des échanges, des sensibilisations autour des métiers d'acteur ainsi que des stages de théâtre pour enfants et adultes peuvent être mis en place.
- **1ère Rencontre le 3 janvier à 17 heures 30** pour un pot d'accueil et un premier contact avec la population et déterminer, ensemble, les points forts et le calendrier de la semaine. Toutes et tous de la commune sont invités.
- **Les vœux de l'équipe municipale : Samedi 15 janvier à 18 heures**

Questions diverses :
Monsieur le Maire fait un point sur les problèmes d'eau que la commune a connu ces derniers jours privant à deux reprises le village d'eau. La fuite a été réparée et les choses sont redevenues normales aujourd'hui.

Fin des travaux à 21 heures.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Centralisation de la délivrance des cartes grises en préfecture à compter du 1 er février 2011

A compter du mardi 1° février 2011, la délivrance des cartes grises est centralisée en Préfecture de l'Ardèche.
Les guichets des cartes grises des sous-préfectures de Tournon et Largentière sont donc désormais fermés.

Pour procéder à leurs démarches d'immatriculation, les usagers peuvent :
- Soit se déplacer à la préfecture à Privas en service des cartes grises aux horaires d'ouverture habituels du service ;
- Soit adresser leur demande par courrier au même service à laquelle ils joindront impérativement une enveloppe timbrée et libellée à leur nom et adresse ;
- Soit s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité à effectuer les démarches d'immatriculation.

Les horaires d'ouverture du service des cartes grises de la préfecture sont les suivants :
Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à15h30. (Fermeture le mercredi)

La liste des professionnels habilités est consultable sur le site internet .
Sur ce même site internet, les usagers ont à leur disposition certains formulaires. Il n'est donc pas nécessaire de se déplacer en préfecture pour les obtenir.

Les usagers peuvent également procéder en ligne à certaines démarches (telles que demande d'un certificat de non-gage et de non-opposition ou pré-demande de changement de titulaire de certificat d'immatriculation) ou suivre à distance le processus d'élaboration de leur carte grise.

Le Préfet

Communauté de communes

Pays de Jalès

Présentation :
Cette communauté regroupe les communes de Banne, Berrias et Casteljau, Malbosc et St Paul le Jeune.
Situé à st Paul le Jeune, au 1er étage au dessus de la mairie de St paul le jeune, le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Quelques actions :
- Aménagement de l'espace : Constitution d'une réserve foncière communautaire en vue de créer des zones d'activités économiques, industrielles et artisanales.
- Elaboration et mise en oeuvre de la charte de développement du territoire du pays de l'Ardèche méridionale
- Etude et réalisation de voies vertes, par l'aménagement de la voie de chemin de fer désaffectée de la ligne Le Teil-Ales sur les communes de Berrias et Casteljau, Banne et St Paul le Jeune. La communauté de communes a acquis dernièrement deux tunnels sur la commune de St Paul-le-Jeune. De même, la cession des terrains de l'ancienne voie ferrée par Réseau Ferré de France est en cours et devrait se finaliser en ce début d'année 2011.
De plus, la communauté de communes participe à une étude portant sur le raccordement aux linéaires des autres communautés de communes de l'Ardèche Méridionale (Aubenas-Vals, Gorges de l'Ardèche, Val de Ligne et Vinobre) dans le cadre de la démarche Pôle d'Economie du Patrimoine du SITHERE.
- Participation à l'informatisation des bibliothèques et promotion de la lecture auprès d'un public intercommunal
- Organisation de diverses manifestations et d'une Journée des associations pour faire découvrir le dynamisme des structures associatives aux habitants du territoire.
- Elimination et valorisation des déchets ménagers : La Communauté de communes siège en lieu et place des communes au sein du comité syndical du SICTOBA et du SICOM Granzon et Claysse
- Actions en faveur de l'enfance et des jeunes
- Gestion du centre de loisirs intercommunal situé sur la commune de St Paul le Jeune
- Etude de la réalisation d'une microcrèche
- Mise en oeuvre de projets éducatifs conçus par différents partenaires concernés par l'éducation des jeunes (enseignants, parents, élus, associations..) dans le cadre d'un Contrat Educatif Local visant à rassembler tous les financements de façon cohérente.
- Représentation des communes auprès du Syndicat mixte Intercommunal à Vocation Unique (SIVU des inforoutes de l'Ardeche)
- Soutien financier à une opération lancée par la pays de l'Ardèche méridionale sur l'ensemble du territoire : [PIG : plan de cohésion sociale : Rénovez pour louer] Ce programme intervient au niveau des propriétaires bailleurs pour qu'ils puissent bénéficier d'aides, sans

conditions de ressources, sur les travaux de réhabilitation de logements économes en vue d'économies d'energie.

La Communauté de communes anime et propose :

Résidence d'artistes accueillie sur le territoire

La communauté de communes du Pays de Jalès accueillera en résidence d'artistes la compagnie « les affamés » au cours du 1er trimestre 2011. Cette compagnie de théâtre est lyonnaise et existe depuis plus de 10 ans ; elle se produit notamment au festival d'Avignon. Le projet de « résidence d'artistes » consiste à l'accueil des cinq comédiens et du scénographe de la compagnie, afin de mettre en scène la pièce « Faut pas payer ! » de Dario FO, sur le territoire de la cdc pendant 4 semaines, reparties ainsi :

- du 03/01/11 au 09/01/11 : Malbosc
- du 07/02/11 au 13/02/11 : Berrias et Casteljau
- du 28/02/11 au 06/03/11 : St Paul-le-Jeune
- du 18/04/11 au 24/04/11 : Banne

Les artistes seront hébergés en gîte et répèteraient dans la salle des fêtes de la commune accueillante. Durant cette résidence, la compagnie accueillera les élèves d'écoles, les associations, les administrés… pendant les répétitions pour leur permettre d'avoir un aperçu du travail d'artistes. Des échanges, des sensibilisations autour des métiers d'acteur ainsi que des stages de théâtre pour enfants et adultes pourront être mis en place. La pièce « Faut pas payer ! » de Dario FO sera jouée en fin de résidence, en avril à la salle des fêtes de St Paul-le-Jeune.

Bébés lecteurs et comptines d'antan :

Les séances d'accueil pour les bébés lecteurs (0-4ans) se poursuivent en toute convivialité une matinée par mois, généralement à la médiathèque à St Paul le Jeune.

Ces séances, libres et gratuites, permettent aux touts-petits et aux accompagnants de se retrouver autour de livres, de comptines et chansonnettes...

« S'approprier l'objet livre et jouer la des comptines avec la langue est fondamentale pour un apprentissage réussi et volontaire de la langue, et ce jeu est tout essentiel pour une bonne construction de la personnalité... » (extrait libre d'une brochure A.C.CE.S. Qui sera distribuée le 29 janvier 2011.

Le samedi 29 janvier, à la médiathèque de St Paul le Jeune, nous proposons une journée d'échanges intergénérationnel. Personnes âgées (ou non!), venez nous faire découvrir les comptines et chansonnettes de votre enfance... et pourquoi pas en occitan? Rens. auprès de Fabienne.

La bibliothèque de Casteljau en partenariat avec la communauté de communes propose une 3ème édition des Artistes amateurs le dimanche 27 février !

Artistes amateurs, petits et grands, venez présenter et partager vos talents le dimanche 27 février à la salle des fêtes des Borels! Inscription gratuite et Rens. auprès de Fabienne.

L'atelier lecture intercommunal « Quelle histoire la préhistoire! »

Cette année cet atelier, sur le thème de la préhistoire, pourtant gratuit et ouvert à tous, n'a pas accueilli suffisamment d'enfants pour être pérennisé. Un autre projet est actuellement en cours de réflexion.

Centre de Loisirs « Les Balladins »

Toujours situé à la salle d'activité de l'école maternelle de St Paul Le Jeune, « Les Balladins » accueille tous les enfants de 2 à 12 ans (scolarisés), tous les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h00, à la journée, à la demie journée, avec ou sans cantine.

Présentation :

L'équipe pédagogique propose des activités ludiques adaptées aux besoins et aux envies des enfants. Le centre de loisirs, c'est aussi monter des projets, lancer des dynamiques, travailler en équipe, en partenariat avec les associations locales, « Tennis Club de St Paul Le Jeune », « Heyoka », « les éditions du petit bois », « Animations, culture, loisirs », «la compagnie la coste du lac » et « Floribunda », pour offrir aux enfants des animations variées et de qualités.

Bilan activités 2010 :

Les journées au centre se ponctuent d'activités manuelles, sportives, créatives, ludiques et laissent aussi des temps libres aux enfants. Voici des exemples de certaines animations :

· Stage de danse africaine, percussions et réalisation d'un spectacle

· Stage de théâtre et chant avec Louis Arti

· Construction de cabanes dans la forêt des fées... et nuit au centre de loisirs au sec!

· Séjour d'une semaine dans une ferme pédagogique dans le Larzac

· Stage de cirque; acrobatie, jonglerie et clownerie

· Participation au Prix Chronos

· Participation au salon du livre jeunesse de St Paul Trois Châteaux; rencontre avec l'auteur Mario Ramos et réalisation de tableaux qui seront exposés pour l'édition 2011.

· Création d'un potager, fabrication d'un composteur, mis en place du tri sélectif, création d'une serre chauffante, fabrication d'un tipi, cuisine avec nos récoltes, création d'un jardin zen, fabrication d'un système d'irrigation avec des bambous....Notre projet « du jardin à l'assiette » a une part très importante dans les activités du mercredi et permet ainsi de prolonger et de faire évoluer les animations en fonction des envies et de la curiosité des enfants. Un grand merci à Enrika Massuco et Damien Guilleux pour leur implication dans ce projet.

· Semaine: Dans la peau d'un détective... Grande enquête!

Perspectives 2011:

· Visite du salon du livre jeunesse à St Paul Trois Châteaux et exposition des tableaux des enfants le mercredi 2 février

· Stage de danse africaine et de percussions du 2 au 6 mai, inscription à la semaine

· Séjour sports de plein air en Lozère du 1er au 5 août

· Projet jardin; plantation, récolte, transformation, boutures, cuisine....

· Campagne de sensibilisation au compostage; affiches réalisées et diffusées par les enfants dans les villages du Pays de Jalès

· Semaine cabanes et nuit à la belle étoile du 18 au 22 juillet

Attention : Pour certaines activités, les places sont limitées. Pensez à inscrire vos enfants!

SIDET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL de DÉCOUVERTE de L'ENVIRONNEMENT et du TERRITOIRE

Les Vans, Naves, Brahic, Chassagnes, Les Assions, Chambonas, St Pierre le Déchausselat, St Jean de Pourcharesse, Les Salelles, Malarce, Ste Marguerite Lafigère, Gravières, Malbosc, St Paul le Jeune, Banne, Berrias, Casteljau

Le SIDET est chargé de la gestion de l'«Espace Sportif et Culturel» ; un règlement intérieur et une convention d'utilisation définissent le cadre de son fonctionnement, le bon déroulement des activités et l'entretien des locaux étant assurés par deux agents mis à disposition par la commune des Vans.

Les charges de fonctionnement et d'investissement sont assumées par chacune des deux collectivités et réparties à hauteur de 40% par le SIDET et de 60% par la commune des Vans.

Utilisé régulièrement par 33 classes allant de l'école maternelle à la 3ème ainsi que par 19 associations, la fréquentation journalière est de 300 à 320 passages/jour de novembre à mars et d'environ 250 passages/jour d'avril à octobre.

INTRO :

Par définition, les sentiers ne sont pas chose naturelle; ils ont été créé pour des besoins précis, parfois bâtis à partir d'éléments prélevés sur place et agencés de manière à résister au mieux aux intempéries.

Autrefois, leurs multiples utilisations induisaient nécessairement leur entretien régulier comme nos routes le sont aujourd'hui (« Travaux d'intérêt communautaires », passage des troupeaux, cueillettes).

L'histoire de notre territoire a laissé pour compte la grande majorité de nos chemins durant de nombreuses décennies et ce, jusque vers les années 1970-80. L'arrivée de nouvelles populations a donné l'impulsion nécessaire à la réouverture de chemins pour une libre circulation sur le territoire.

Aujourd'hui, parmi les innombrables chemins tracés sur le cadastre des communes, seulement quelques uns jouissent à nouveau du privilège de recevoir et de guider le pas des Hommes...mais pour de nouveaux usages (balade dominicale, découverte touristique...).

Missions de base du SIDET :

Comme "hier", les sentiers subissent des altérations (orages, forte neige, dégradation par les motorisés, les sangliers, la pousse de la végétation spontanée…) mais la différence avec autrefois réside dans le fait que les utilisateurs ne sont plus les gestionnaires de ce patrimoine.

De par ses objectifs liés à la randonnée non motorisée, le devoir du Syndicat est d'organiser au mieux ses moyens pour maintenir des sentiers en état de marche et de transmettre aux générations futures ce fragile mais néanmoins incontournable patrimoine.

Notre mission première est de préserver les itinéraires inscrits dans les topo-guides (édités par Découvrir en Marchant) qui bénéficient donc d'un entretien régulier depuis leur création dans les années 1990.

L'objectif des opérations d'entretien dites «ordinaires» menées par la brigade verte est de prolonger l'état de ces sentiers, à la fois dans leurs aspects physiques (épierrement et végétaux), que dans leurs «confort» d'utilisation (sécurité et ambiance).

Au delà de ces chemins privilégiés, bien d'autres sont visibles sur le cadastre ! Certains représentent dores et déjà une portion de patrimoine définitivement perdue tandis que d'autres, plus ou moins visibles sur le terrain, sont autant de potentiels dont le destin ne dépend que de nos choix.

Une perception nouvelle :

Dès la cinquième année de fonctionnement de la brigade verte sur le terrain en collaboration avec l'association « Découvrir en Marchant », il nous a paru évident et même utopique, de vouloir restaurer l'ensemble de ce patrimoine. Ainsi une nouvelle approche pour la gestion du réseau a vu le jour.

Depuis l'année 2005, les six salariés (5 au SIDET et 1 à Découvrir en Marchant) qui maintiennent plusieurs centaines de kilomètres d'itinéraires, tentent donc de mettre en place une organisation plus performante de leur service. L'objectif et d'optimiser les interventions sur les sentiers balisés existants et donc de libérer du temps de travail pour tenter de sauver quelques kilomètres supplémentaires.

L'engouement pour la découverte pédestre est devenue le prétexte pour la réhabilitation et la maintenance d'une partie du "patrimoine sentier» du territoire : il nous faut donc repenser l'activité randonnée...

Organisation / structuration

Plusieurs tâches sont nécessaires :

- Lister précisément les besoins en entretien et en rénovation sur l'existant, estimer les temps d'exécution
- Planifier nos actions dans un cycle pluriannuel d'entretien
- Associer les élus et les habitants à cette démarche de re-conquête du patrimoine en recherchant conjointement de nouveaux sentiers. Un inventaire par commune est mené.
- Donner une vocation aux nouveaux itinéraires ; leur trouver une utilisation logique pour le territoire

Notre marge de manœuvre n'est pas grande, seulement quelques semaines chaque année. Nous devons aider les communes à choisir les sentiers qui peuvent encore être conservés.

Nous devons aussi favoriser la réappropriation de ce "patrimoine sentier" par le plus grand nombre afin de lui assurer une existence pérenne.

L'enjeu est de taille et nous devons mobiliser le plus grand nombre de partenaires à cette cause. Les élus d'un côté, via le SIDET et la vie civile de l'autre via le réseau de bénévoles de Découvrir en Marchant.

Pour être efficace et cohérents, nous avons senti la nécessité d'organiser nos actions dans un cadre plus général que l'on définit comme un Plan de Gestion de la Randonnée. Ce document a été validé par les élus du Syndicat en fin d'année 2008 et guide notre travail jusqu'en 2013.

Le Plan de Gestion

Les axes de travail développés dans ce plan correspondent à des objectifs à atteindre, mais surtout répondent à des besoins que nous avions repérés sur le territoire.

Action n° 1 : Repenser la randonnée non motorisée, Besoin de circuler librement sur un territoire

- Renforcer et équilibrer sur le territoire l'offre en terme de circuits courts.
- Proposer au départ de chaque Chef-lieu une gamme variée d'itinéraires.
- Prendre en compte les multiples attentes venant des visiteurs, des habitants et des collectivités.

Action n° 2 : Développer l'itinérance sur plusieurs jours, Besoin de soutenir l'activité économique et faciliter l'échange entre les acteurs locaux et les populations touristiques

- Créer des itinéraires de liaisons entre les différents réseaux et hébergeurs.

Action n° 3 : Favoriser la découverte ? Besoin des habitants de se réapproprier leur patrimoine et de participer à la vie culturelle et touristique du Pays

- Accompagner les porteurs de projets de valorisation du patrimoine (sentiers thématiques, visites de villages, événements).

Action n° 4 : Création des Portes d'Entrée ? Besoin politique pour administrer l'ensemble des actions

- Améliorer l'accueil des visiteurs dans chaque commune, sur des lieux adéquats en lien avec le réseau de sentiers et la vie du territoire.
- Apporter aux visiteurs du lieu (touristes, nouveaux arrivants ou habitants des communes voisines) des informations choisies
- Communiquer et valoriser les initiatives locales
- Gérer les flux touristiques pour une meilleure répartition sur le territoire.

Action n° 5 : Délaisser son véhicule ? Besoin d'impulser une réflexion dans le sens d'un développement durable

- Encourager les déplacements non motorisés sur le territoire et promouvoir les activités « propres » et douces.

Chaque action à son rôle, son rythme et ses partenaires privilégiés; elles sont toutes interdépendantes.

Conclusion :

Le Plan de Gestion de la Randonnée pour la sauvegarde des sentiers et la pérennisation de la découverte non motorisée nous fournissent ainsi les outils techniques indispensables à la coordination et la planification de l'ensemble.

Il est basé sur la conscience des Hommes de ce territoire et dépend de choix politiques; malgré ses moyens limités, il propose une dynamique de territoire résolument positive et vivante.

Le SIDET

Résidence d'artistes

Une nouvelle année chaleureuse au plus près des habitants avec la compagnie Les Affamés en Ardèche du Sud !

En effet, c'est lors d'une résidence d'artiste autour de leur nouvelle création 2011 : « On ne paie, on ne paie pas ! » de Dario Fo (une pièce de théâtre sur le thème de la crise sociale et financière et la société de consommation) que la Cie Les Affamés s'intègre en Ardèche Méridionale pendant quatre mois : de Janvier à Avril 2011.

C'est grâce à un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Jalès et le soutien du Pays de l'Ardèche Méridionale que ce projet a pu voir le jour.

La Cie Les Affamés, originaire de Lyon, est une compagnie professionnelle cherchant par leurs moyens d'expression que sont la gestuelle, la voix, le chant et l'engagement de l'acteur sur scène à transmettre un état d'être transcendant l'enfermement de l'homme dans la société. Elle intervient lors de cette résidence dans différentes communes, telles que Malbosc (en janvier avec succès !), Berrias, St Paul Le Jeune et enfin Banne.

Des interventions artistiques auprès des jeunes élèves de l'école de Malbosc ont été réalisées, afin de pouvoir rendre compte aux enfants des réalités des métiers du théâtre.

Des rencontres, des débats et des répétitions ouvertes à tous ont été mis en place : les habitants de Malbosc ont eu la curiosité d'assister au travail accompli par les comédiens au bout d'une semaine de répétition. Les habitants ne sont de ce fait plus uniquement spectateurs, ils entrent de plein pied dans l'univers sensible de la création artistique d'une pièce de théâtre. Les élus ont chaleureusement

convié les habitants et les artistes à un pot de bienvenue et de départ.

Les prochaines semaines de résidences auront lieu :

- du 08 au 13 février 2011 à Berrias
- du 28 février au 05 mars 2011 à St Paul Le Jeune
- du 19 au 23 avril 2011 à Banne

Des échanges, présentations et rencontres avec les différents publics sont favorisées au niveau local afin de découvrir la découverte du monde du théâtre. C'est aussi pour la compagnie l'occasion d'élargir ses possibilités créatives et se confronter à un nouveau public.

Deux représentations de « On ne paie pas, on ne paie pas ! » auront lieu à la fin de la résidence, notamment à **St Paul Le Jeune le 22 avril 2011** et à la **Commanderie de Jalès le 23 avril 2011**.

Nous serons heureux de vous voir venir nombreux.

Cie "Les Affamés"

Gaz de schistes en Ardèche un refus unanime

Forte mobilisation du territoire sur ce sujet, marquée par la prise de position de nombreuses collectivités dont le Conseil Régional, le Conseil Général, le Parc Naturel Régional ainsi que plusieurs communes et communautés de communes, mais aussi d'autres organismes (Chambre d'agriculture, Agence de Développement Touristique, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, Fédération Départementale des Chasseurs, Polénergie, etc.). Mobilisation citoyenne aussi, avec la création d'un collectif **" Stop au gaz de schiste "** qui a pu réunir plusieurs centaines de personnes dans les réunions d'information qu'il a organisé.

Yves LEMAL

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pascal TERRASSE, président du Conseil général de l'Ardèche
Didier GUILLAUME, président du Conseil général de la Drôme
Damien ALARY, président du Conseil général du Gard
André VEZINHET, président du Conseil général de l'Hérault

GAZ DE SCHISTE :
QUATRE PRÉSIDENTS DE DEPARTEMENT S'ALLIENT POUR SE FAIRE ENTENDRE

L'inquiétude des citoyens et des élus de nos territoires est très forte. L'exploration du sous-sol puis l'exploitation industrielle du gaz de schiste sur nos territoires pourraient avoir des conséquences économiques et environnementales dramatiques.
Nous avons donc décidé d'unir nos forces afin de nous faire entendre et dénoncer la méthode du Gouvernement qui a délivré des permis d'exploration sans aucune concertation.
Les principes fondateurs du Grenelle de l'Environnement et de la charte constitutionnelle de l'environnement sont remis en cause et le principe de précaution bafoué. A l'opacité bénéficiant aux multinationales de l'énergie, nous opposons une exigence de transparence.
L'Etat ne peut s'affranchir d'études d'impacts et d'enquêtes publiques avant d'autoriser de grands groupes à explorer le sous-sol français quand il est d'habitude si prompt à faire respecter le droit lorsqu'il s'agit de projets de particuliers ou de collectivités locales.
Nous avons la conviction que ce qui est rentable pour des multinationales ne l'est pas toujours pour la planète et ceux qui y vivent, qui plus est dans des départements agricoles, touristiques et préservés !
Nous prenons acte de l'annonce par Madame KOSCIUS-KO-MORIZET de la suspension des travaux d'exploration de gaz de schiste dans l'attente d'un rapport confié à son administration. Il s'agit d'une première avancée par rapport à la réponse apportée à Pascal TERRASSE, le 26 janvier 2011 lors des questions d'actualité au Gouvernement.

Cependant, nous restons vigilants et déterminés. Dans les prochaines semaines, nos 4 Départements coopéreront et proposeront à leurs Assemblées respectives de mutualiser les actions suivantes :

• recours à une assistance juridique commune destinée à étudier les procédures juridiques à engager (loi sur l'eau, charte constitutionnelle de l'environnement, droit européen, conventions internationales, …),

• saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que soit organisé un vrai débat indépendant et transparent sur l'opportunité de l'exploitation des gaz de schiste en France,

• proposition de révision du code minier afin de renforcer la protection des populations résidentes et des propriétaires, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux.

Actualité en images

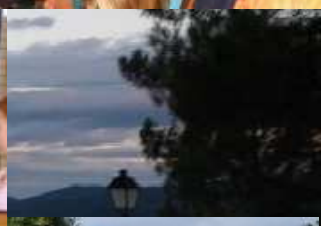

Actualité en images